

2026

09-38.-7. Finances Locales

**COMMUNE DE PERON (AIN)****EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1^{er} septembre 2026

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL AMATEUR (FAFA)
POUR LE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR DU STADE B. BLANC

L'An deux mil vingt-six, le premier du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, maison des associations, après convocation légale du Maire, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET, Maire.

Nbre en exercice : 23

Nbre présents : 21

Nbre votants : 22

Etaient présents :

Mme FERROLLET Françoise, Maire,

Mmes, DECOMBAZ Virginie, LESSARD Geneviève, REBBOAH Sophie, adjointes

MM. FOUNIER Sébastien, MARTIN Jean-Christophe, MARTINOD Guillaume, adjoints

Mmes CHARVET Sandrine, CUZIN Maryline, GUEDES PINTO Veronica, HUSSELSTEIN Evelyne, MERIDJI Nathalie, PORTHA Emmanuelle, SIREILLES Lorraine,
Conseillères Municipales,

MM. BAR-RHOUT Youssef, COLLET Rodolphe, FELIX-FIARDET Lucas, JOURDAIN Jérôme, LELAIZANT Yvan, MICHEL Gérard, PERRIER-DAVID Alexandre,
Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

M. VISCONTI Régis, Conseiller, a donné une procuration à M. MARTINOD Guillaume, Adjoint,
Mme REGARD Catherine, Conseillère.

Madame le Maire rappelle les travaux de reconstruction des vestiaires du stade Bernard Blanc achevés en juillet 2025, avec lesquels il avait été décidé de mettre aux normes l'ensemble des équipements sportifs.

Madame le Maire indique que dans cette poursuite de mise en conformité, le projet actuel est le remplacement de l'éclairage extérieur existant du stade. Actuellement composé uniquement de deux mâts de 11 mètres sur un côté du terrain, il n'offre pas une qualité d'éclairage suffisante et est moins économique en énergie compte-tenu de son ancienneté.

Madame le Maire précise la consultation de deux entreprises spécialisées et le résultat de l'examen des offres proposées. Elle présente ensuite à l'assemblée le devis en date du 21/07/2026 de l'entreprise BOUYGUES de Chêne-En-Sémine, moins-disante, pour un montant de 79 719,72 € HT soit 95 663,66 € TTC dont le cahier des charges est homologué par la Fédération Française de Football Amateur, condition imposée pour la participation éventuelle de ce dernier au financement de ce projet.

Madame le Maire propose de retenir ce devis de l'entreprise ces travaux en œuvre rapidement puisque la saison de football reprend. Aussi, il y a lieu de déposer au préalable une demande d'aide financière auprès de la Fédération Française de Football Amateur.

Madame le Maire, dans ce contexte, présente le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	BP 2026	59 719,72 €	75%
Emprunts		€	%
Sous-total autofinancement	59 719,72 €	59 719,72 €	75%
Union européenne		€	%
Etat – DETR ou DSIL ou FV		€	%
Etat - autre (à préciser)		€	%
Conseil régional		€	%
Conseil départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser) FAFA	Equipements clubs-collectivités 2026/2027	20 000,00 €	25 %
Sous-Total subventions publiques *		20 000,00 €	25 %
Total H.T.		79 719,72 €	100,00 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

ADOpte l'opération de remplacement de l'éclairage extérieur du Stade Bernard BLANC et les modalités de financement,

APPROUVE le devis de l'entreprise BOUYGUES de Chêne-En-Sémine, moins-disante, pour un montant de 79 719,72 € HT (95 663,66 € TTC), et le financement prévisionnel tel que présenté,

DIT que cette opération, conformément au prévisionnel indiqué ci-dessus, sera financée sur l'exercice comptable 2026 et que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 21538 de la Section d'Investissement du budget primitif 2026,

SOLLICITE l'aide au financement de la Fédération Française de Football Amateur (FAFA),

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint en cas d'empêchement, à signer tous documents relatifs à la réalisation et au financement de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

